

- Des relevés récents de prestations du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial
- Une facture récente d'un service public canadien
- Des relevés récents de comptes bancaires ou de cartes de crédit
- Des passeports étrangers

- B. Une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial, portant votre signature.
- C. Tout document provenant d'une source fiable et faisant état de votre nom et de votre date de naissance ET une confirmation écrite de votre identité par un client en règle de la Banque Alterna ou un membre en règle de la communauté locale.

La Banque Alterna se réserve le droit de refuser d'encaisser un chèque du gouvernement dans les cas suivants :

- Il existe des preuves que le chèque a été modifié ou est contrefait.
- Il existe des motifs raisonnables de croire qu'une activité illicite ou frauduleuse est commise en rapport avec le chèque du gouvernement.

Tous les documents qui nous sont fournis pour ouvrir un compte de dépôt de détail ou encaisser un chèque du gouvernement doivent être des originaux, valides et ne pas être substantiellement défigurés. Dans le cas d'une pièce d'identité délivrée par un gouvernement provincial, le document doit être utilisable à des fins d'identification en vertu de la législation provinciale.

Les exigences mentionnées sont conformes à la Loi sur les banques et au Règlement sur le régime de protection des consommateurs en matière financière. Si vous avez des préoccupations concernant ces exigences ou votre demande, appelez la Banque Alterna.

#### COMMUNIQUER AVEC NOUS

**Téléphone** 1 866 560-0120, 819 595-6980 or 613 560-0120

**Télécopieur** 1 866 560-0177

**Courriel** questions@alterna.ca

**Poste** 319 avenue McRae, 2 étage, Ottawa, (Ontario) K1Z 0B9

**Site web** banquealterna.ca



---

# ACCÈS AUX SERVICES BANCAIRES DE BASE

---

alterna  
bank

## COMMENT OUVRIR UN COMPTE DE DÉPÔT DE DÉTAIL À LA BANQUE ALTERNA OU ENCAISSER UN CHÈQUE DU GOUVERNEMENT DU CANADA

### OUVERTURE D'UN COMPTE DE DÉPÔT DE DÉTAIL

#### TOUTES LES CONDITIONS SUIVANTES DOIVENT ÊTRE RÉUNIES :

- A. Deux documents provenant d'une source fiable – l'un reflétant votre nom et votre adresse, et l'autre votre nom et votre date de naissance.

#### Types de documents acceptables

- Une pièce d'identité délivrée par le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial, par exemple un permis de conduire ou un passeport
- Un Avis de cotisation récent, délivré par le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial ou municipal
- Des relevés récents de prestations du gouvernement fédéral ou d'un gouvernement provincial
- Une facture récente d'un service public canadien
- Des relevés récents de comptes bancaires ou de cartes de crédit
- Des passeports étrangers

OU

- Tout document provenant d'une source fiable et faisant état de votre nom et de votre date de naissance et une confirmation écrite de votre identité par un client en règle de la Banque Alterna ou un membre en règle de la communauté locale.
- B. Consentement à la vérification par la Banque Alterna des documents que vous avez présentés et à la détermination si l'une des circonstances suivantes s'applique:

- Il existe des motifs raisonnables de croire que le compte sera utilisé à des fins illicites ou frauduleuses.
- Le demandeur du compte a des antécédents d'activités illicites ou frauduleuses liées à des fournisseurs de services financiers. Le cas le plus récent de telles activités doit avoir eu lieu moins de sept ans avant la réception de la demande d'ouverture de compte.
- Il existe des motifs raisonnables de croire que le demandeur a sciemment fait de fausses déclarations importantes concernant les informations fournies à la Banque Alterna dans le but d'ouvrir le compte.
- Il y a des motifs raisonnables de croire qu'il est nécessaire de refuser d'ouvrir le compte demandé pour protéger les clients ou les employés de la Banque Alterna contre tout préjudice physique, harcèlement ou autre maltraitance.

Si nous avons des motifs raisonnables de soupçonner que vous avez fait une fausse déclaration d'identité après que nous avons terminé la vérification de ce qui précède ou à la lumière de tout renseignement que vous avez fourni dans le cadre de votre demande d'ouverture de compte, nous pouvons exiger que vous présentiez une pièce d'identité avec photo délivrée par le gouvernement fédéral et un gouvernement provincial, et portant votre signature.

La Banque Alterna se réserve le droit de refuser un compte advenant l'une des circonstances énumérées ci-dessus.

### ENCAISSEMENT D'UN CHÈQUE OU AUTRE INSTRUMENT DU GOUVERNEMENT DU CANADA JUSQU'À CONCURRENCE DE 1 750 \$ (« CHÈQUE DU GOUVERNEMENT »)

#### L'UNE DES CONDITIONS SUIVANTES EST RÉUNIE

- A. Deux documents provenant d'une source fiable – l'un reflétant votre nom et votre adresse, et l'autre votre nom et votre date de naissance.

#### Types de documents acceptables

- Une pièce d'identité délivrée par le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial, par exemple un permis de conduire ou un passeport
- Un Avis de cotisation émis par le gouvernement fédéral ou un gouvernement provincial ou municipal